



9

MOTION

La Chambre des Députés

- constatant un manque chronique d'instituteurs brevetés dans l'enseignement primaire ;
- considérant le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 fixant la tâche des enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;
- considérant la réduction de la tâche hebdomadaire normale des instituteurs intervenue par ce règlement comme cause principale de la pénurie d'instituteurs brevetés ;
- considérant que chaque enfant a droit à un enseignement primaire de qualité et que l'intérêt de l'enfant doit primer sur toute autre considération politique voire électorale ;
- considérant le rétablissement de la tâche hebdomadaire des instituteurs de l'enseignement primaire au volume d'avant le règlement grand-ducal précité comme essentielle afin de relever le défi de l'intégration d'une population croissante d'élèves d'origines socioculturelles diverses et de permettre aux enseignants de transmettre de façon plus efficiente des programmes scolaires de plus en plus chargés ;

invite le Gouvernement

- à rétablir d'urgence le volume de la tâche hebdomadaire des instituteurs de l'enseignement primaire au volume d'avant le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 fixant la tâche des enseignants de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

J. Colombero A. Jaerling F. Greisen R. Mehlen G. Gibéryen